

## Consultation – Radio-Can télé

### Sommaire

Radio-Canada télé présente trop de contenus de divertissement. Les fonds publics devraient être utilisés pour couvrir des sujets d'actualité et des sujets d'affaires publiques. Des émissions comme Enquête et La facture devraient composer la majorité de la grille horaire du diffuseur. Ces émissions, notamment La Facture, devraient toutefois s'assurer de ne pas déresponsabiliser le citoyen ou le consommateur. Les téléromans, les talk-shows et les quizz télévisés n'ont pas leur place sur une chaîne financée par des fonds publics et devraient être proscrits. Les nouvelles et le présentateur de nouvelles devraient être orientées uniquement sur des sujets d'actualité et ne jamais présenter de reportages de plusieurs minutes. Les journaux télévisés des chaînes de télévision de France sont un modèle à reproduire au Canada. Les nouvelles de type faits divers ou trop locales devraient être exclues du téléjournal. Les revendications de groupes de pressions, les résultats d'enquêtes scientifiques, les développements dans des affaires politiques et la diffusion d'informations utiles au développement d'une bonne acuité intellectuelle devraient être privilégiées. En ce sens, je suis d'avis que Radio-Canada télé dans sa forme actuelle ne remplit pas la mission d'un diffuseur public neutre et ne contribue pas par la majorité de sa programmation à diffuser des contenus utiles.

### Présentation

1. L'offre actuelle et le financement public
  - a. Revoir les catégories et les proportions : des programmes d'information et d'enquête journalistique devraient composer la majorité de la grille horaire du diffuseur.
    - i. Retirer la catégorie 4 Émissions religieuses, ce n'est pas le rôle de l'état et ne devrait pas être financé par des fonds publics
    - ii. Retirer la catégorie 5b) Émissions éducatives informelles / récréation et loisirs, ce n'est pas le rôle de l'état et ne devrait pas être financé par des fonds publics
      - Ceci est utilisé pour de la propagande culturelle
    - iii. Déplacer en ligne uniquement la catégorie 5a) Émissions éducatives formelles et pour enfants d'âge préscolaire
    - iv. Déplacer en ligne uniquement la catégorie 6 Sports
    - v. Diminuer significativement le temps de la catégorie 7 Émissions dramatiques et comiques, sauf pour la sensibilisation du public à ces formes d'arts
      - Ceci est utilisé pour de la propagande culturelle
    - vi. Déplacer en ligne uniquement les catégories 8a), b), c) Musique et danse, ce n'est pas le rôle de l'état

- Ceci est utilisé pour de la propagande culturelle
- vii. Retirer la catégorie 9 Variétés, ce n'est pas le rôle de l'état et ne devrait pas être financé par des fonds publics
  - Ceci est utilisé pour de la propagande culturelle
- viii. Retirer et interdire la catégorie 10 Jeux-questionnaire, ce n'est pas le rôle de l'état et ne devrait pas être financé par des fonds publics
  - Ceci est utilisé pour de la propagande culturelle
- ix. Retirer et interdire la catégorie 11(a) Émissions de divertissement général et d'intérêt général, ce n'est pas le rôle de l'état et ne devrait pas être financé par des fonds publics
- x. Retirer la catégorie 11(b) Émissions de télé-réalité, ce n'est pas le rôle de l'état et ne devrait pas être financé par des fonds publics
- b. Le rôle de Radio-Canada télé de répondre aux besoins et aux intérêts des citoyens devrait être précisé par une définition pour que le mot «intérêts» soit entendu comme ce qui convient, ce qui est avantageux et ce qui est bénéfique dans un domaine moral, social et parfois matériel. Il ne faudrait surtout pas que le mot «intérêts» soit entendu comme l'agrément qu'on prend envers un domaine.
- c. Les rôles de Radio-Canada devrait se limiter à informer et à éclaircir avec, de façon complémentaire aux deux premiers rôles, divertir.
- d. En aucun cas, Radio-Canada ne devrait être tenu de donner la priorité aux auditoires, aux individus et aux collectivités. Son rôle devrait être de couvrir des sujets répondant aux besoins et aux intérêts des citoyens sans égard aux cotes d'écoute. La notion de service de diffusion à l'attention à l'endroit des citoyens, plutôt que des auditoires, des individus et des collectivités, devrait être mise de l'avant.
- e. Radio-Canada devrait favoriser la diversité dans ses programmes, sans toutefois diluer l'identité canadienne. Pour ce faire, un principe de représentativité proportionnelle de la diversité canadienne devrait prévaloir afin de déterminer la place à accorder aux groupes autochtones, aux groupes ethniques et multiculturels, aux CLOSM, aux handicapés et aux LGBTQ2 par rapport à leur pondération dans la population canadienne.

## 2. Les prises de position dans des contextes non-éditoriaux

- a. Radio-Canada télé devrait contribuer à la vie démocratique en offrant des contenus de nouvelles et d'information fiables et de grande qualité. Or, les allégeances politiques des journalistes et des chefs d'antenne ont souvent une incidence sur la façon dont les nouvelles sont rapportées ou sur le fait qu'elles soient rapportées ou non.
- b. Ces dernières années, les chefs d'antenne ont pris l'initiative de présenter des reportages éditoriaux durant les téléjournaux. Les

nouvelles nationales et internationales n'ayant déjà presque aucune place dans les émissions de nouvelles, ces reportages éditoriaux viennent donc retirer encore davantage de ce temps précieux. Il va sans dire que ce n'est pas le rôle de l'état d'offrir une tribune à un chef d'antenne alors qu'on attend d'eux une grande neutralité. Ceci est d'autant plus dommageable que les lignes de pensées libérales sont habituellement priorisées au détriment des valeurs conservatrices. Afin d'habituer la population à recevoir des opinions contraires aux leurs, Radio-Canada télé devrait s'assurer de présenter des contenus qui rejoignent les partisans de tout le spectre d'opinions politiques.

### 3. Les agendas politiques

- a. Les programmes d'information devrait offrir une couverture en profondeur des orientations des organismes supra-nationaux (ONU, WEF, UE, etc.) afin que les citoyens soient en mesure d'identifier les orientations supra-nationales qui sont reprises par nos paliers de gouvernements canadiens.
- b. Une façon de lutter contre les nouvelles fausses et trompeuses serait d'obliger les diffuseurs à démontrer de quelles façons la souveraineté du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux est préservée malgré les orientations des organismes supra-nationaux. La dénonciation des groupes de pression et de leur présence dans les instances publiques permettrait aussi de préserver la cohésion sociale en renforçant la confiance dans le diffuseur public.
- c. De manière générale, la diffusion d'informations utiles au développement d'une bonne acuité intellectuelles devraient être privilégiée en produisant des émissions d'information ou d'enquête journalistique par exemple sur les résultats d'enquêtes scientifiques, sur les développements dans des affaires publiques et sur l'enquête de l'appareil gouvernemental.

### 4. La rémunération des comédiens, personnalités et animateurs

- a. Il m'apparaît difficile de rehausser la qualité de la programmation si Radio-Canada télé s'en remet toujours aux mêmes comédiens, personnalités et animateurs. Ceci m'apparaît également inéquitable de la part d'un diffuseur public.
- b. Il m'apparaît difficile d'appuyer les créateurs et producteurs canadiens si le diffuseur favorise toujours les mêmes cliques de comédiens, de personnalités et d'animateurs.
- c. Il m'apparaît difficile de promouvoir de nouveaux comédiens, de nouvelles personnalités et de nouveaux animateurs quand les remises de prix favorisent toujours les mêmes comédiens, personnalités et

animateurs. Les galas de remises de prix ne devraient jamais être télédiffusés puisqu'ils sont complaisants.

- d. Il m'apparaît difficile de justifier les cachets et la rémunération des comédiens, personnalités et animateurs célèbres quand ces mêmes individus et leurs cliques renforcent la complaisance. Je suggère la diminution et le plafonnement des cachets et de la rémunération des comédiens, personnalités et animateurs. Ceci évitera également de créer un «star système» renfermé sur lui-même au profit d'un système qui cherche à identifier de nouveaux talents. Une approche basée sur des quotas strict de temps de diffusion pour chaque comédien, personnalité et animateur à Radio-Canada télé favoriserait la recherche de nouveaux talents.

## 5. Les règles de proportionalité du contenu canadien

- a. Ce qui était au départ un souci de préservation de la souveraineté culturelle canadienne peut aujourd'hui être interprété comme des règles créant un renfermement identitaire. Il suffit de voir le niveau abyssal d'appréciation que démontrent les individus issus des communautés culturelles pour les programmes québécois. Ces programmes font appel à des codes qui renferment les québécois sur eux-mêmes plutôt que de les ouvrir à ce qui se fait de mieux ailleurs dans le monde.
- b. En favorisant la production de contenus canadiens dans chacune des langues, on a favorisé le renforcement de l'isolement des francophones dans leur propre culture. Aujourd'hui, les québécois ne connaissent que mal ou peu les cultures et les idéologies étrangères. Le diffuseur public devrait s'assurer d'ouvrir les québécois à ce qui se fait ailleurs dans le monde en priorisant dorénavant la diffusion de contenus étrangers.
- c. Les règles de proportionalité de contenus canadiens ont favorisé la diffusion de contenus régionaux, voir ultra-locaux en priorité. Ainsi, la proportion de nouvelles canadiennes, étrangères s'avèrent à présent déraisonnablement faible et devrait occuper une proportion largement supérieure de temps d'antenne à travers toutes les catégories d'émissions de télévision.
- d. Q32. Comment le Conseil devrait-il définir la notion de qualité telle qu'elle est exprimée dans la Loi et quelle est la meilleure façon de la mesurer sur toutes les plateformes et tous les services?
  - i. Le critère de mesure de la qualité est celui de l'attrait à l'étranger des contenus produits au Canada. Ainsi, les contenus qui évitent les attraits du régionalisme devraient être favorisés.

## 6. Les avis publics

- a. Les avis sur la tenue de consultations publiques par les différents paliers de gouvernements et les résultats de ces consultations devraient faire l'objet de reportage quotidiens sur Radio-Canada télé durant les heures de grande écoute.

## 7. Les autres remarques

- a. le numérique

Ce n'est pas le rôle d'un diffuseur public que d'être innovant, le web devrait demeurer un média secondaire pour Radio-Canada servant principalement à la diffusion en direct et à la rediffusion. Accessoirement, Radio-Canada pourrait aussi utiliser le web pour diffuser les contenus des catégories 5a), 6, 8a), b), c) qui ne devraient plus avoir leur place sur Radio-Canada télé.

- b. CBC Tandem

Je ne suis pas familier avec ce sujet, je suis toutefois vivement opposé à ce que des publi-reportages soient présentés sur Radio-Canada télé, le rôle de l'état est diamétralement opposé à la promotion des intérêts privés. Plutôt que de chercher à augmenter ses revenus publicitaires, Radio-Canada télé pourrait couper dans le financement de toutes les productions qui ne sont pas des émissions d'information ou d'enquête journalistique.

## Conclusions

- 1. Compte tenu du faible niveau de qualité et de neutralité des informations présentées aux téléjournaux, des règles comprenant des objectifs mesurables clairs devraient être imposées à Radio-Canada télé pour ce type d'émissions.**
- 2. Les téléromans, les quizz et les talk-shows devraient être retirés de l'antenne, sinon leur temps d'antenne devrait être diminué significativement. Ces types d'émission se rapportent souvent davantage à de la propagande qui referme les québécois sur eux-mêmes.**
- 3. Il n'y a pas suffisamment de temps d'antenne accordé aux contenus d'information et d'enquête journalistique. Ces contenus devraient constituer la majorité des contenus canadiens diffusés.**